

Communiqué de presse

Le ministère de la Justice recrute

DEVENEZ MAGISTRAT ET SOYEZ FIER DE RENDRE LA JUSTICE !

Lundi 14 janvier 2019

Devenir magistrat, c'est exercer, au sein de l'autorité judiciaire, des fonctions passionnantes, exigeantes et fondamentalement humaines, à haut niveau de responsabilité, avec de multiples perspectives d'évolution.

Ancré dans la vie de la cité, vous rendrez la justice, ou conduirez l'action pénale pour défendre les intérêts de la société, « au nom du peuple français ».

L'inscription au concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) est ouverte du 14 janvier au 14 mars 2019 à 17 h sur enm.justice.fr

Une fonction essentielle au statut constitutionnel

Défenseur de l'intérêt général, garant des libertés publiques et individuelles, le magistrat exerce un **métier d'excellence à la fois passionnant et exigeant**. En prise directe avec le quotidien des citoyens, il comporte une grande dimension humaine, sociale et intellectuelle. Il requiert rigueur et éthique.

Profils recherchés

Vous disposez d'une connaissance pointue du droit, d'une aptitude à décider et d'une grande capacité d'écoute, trois concours vous sont proposés. Ils s'adressent à des profils divers :

Le 1^{er} concours est destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 âgés de 31 ans au plus : c'est la voie d'accès principale à la magistrature.

Le 2^e concours s'adresse aux fonctionnaires ou agents publics exerçant depuis au moins 4 ans, qu'ils soient greffiers, lieutenants de police, inspecteurs du travail ou professeurs.

Le 3^e concours est dédié aux candidats justifiant d'au moins 8 ans d'activité dans le secteur privé et leur permet de se reconverter professionnellement au sein de la magistrature.

Vous pouvez candidater sur enm.justice.fr ou par envoi postal en LRAR à l'aide du formulaire d'inscription disponible auprès de l'ENM. **Les épreuves d'admissibilité se dérouleront du 3 au 7 juin 2019.**

Une formation rémunérée

A l'issue du concours, les futurs magistrats bénéficient d'une **formation rémunérée de 31 mois** dispensée à l'ENM Bordeaux, Elle accorde une place essentielle à la pratique.

Une mobilité fonctionnelle

La diversité des fonctions et des champs d'activité sont une source d'enrichissement personnel et professionnel du métier de magistrat. Au cours de sa carrière, le magistrat peut changer plusieurs fois de fonctions : travailler au siège en tant que juge d'instruction ou juge des enfants, puis rejoindre le parquet en tant que procureur par exemple. Cette très grande diversité des fonctions permet au magistrat d'intervenir notamment en matière civile et pénale, pénitentiaire, économique, internationale, familiale et de protection de l'enfance.

